

## **SASU Ferme solaire de Vignes 1**

Rue de la Carrière de Bachasson Arterparc

Bâtiment A

13590 MEYREUIL

Téléphone : 04 42 24 50 16

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

## CRÉATION D'UN PARC AGROSOLAIRE

### NOTE DE PRÉSENTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

Commune de PAYRA-SUR-L'HERS

Département de l'Aude (11)

## **CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Projets visés au 1° de l'article L.181-1

Articles R214-1 et suivants

Réalisation du dossier :



**BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON**

Environnement et Energies

[www.be-jc.com](http://www.be-jc.com)

7 Rue d'Epinal

88240 BAINS LES BAINS

Tél. : 03.29.36.27.46

Rédaction : Sandrine JACQUEL, sous la direction de Laurent JACQUEL

**Octobre 2018**

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête publique comporte « une note précisant les coordonnées du maître d'ouvrage ou du responsable du projet, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet et présentant un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu ».

## PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

---

<b>SASU Ferme Solaire des Vignes 1</b>
Rue de la Carrière de Bachasson Arteparc Bâtiment A 13 590 MEYREUIL
Téléphone : 04 42 24 50 16
Numéro SIRET : 52013080800014
Forme juridique : Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Qualité du signataire de la demande : PERRET Philippe (Président)
Affaire suivie par Nicolas DELAHAYE 06 43 69 94 79

## OBJET DE L'ENQUÊTE

---

Demande de l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement pour la création d'un parc Agrosolaire sur la commune de PAYRA-SUR-L'HERS.

L'ensemble des pièces présentant les incidences du projet constituent des compléments et des précisions à l'étude d'impact conformément à l'article R.181-13 5° du Code de l'Environnement.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le complexe agro-solaire sera composé de serres agricoles recouvertes de panneaux solaires sur les rampants Sud. Pour accueillir ces infrastructures, le terrain naturel sera remodelé en 4 plates-formes qui seront terrassées en déblai/remblai le long du ruisseau « Le Brésil ».

Pour le stockage des cultures et des outils agricoles, quatre bâtiments (hangars) sont prévus avec des modules solaires installés sur le versant sud de la toiture.

Le projet prévoit également la mise en place de deux unités de cogénération (moteurs à gaz) qui auront la capacité de chauffer les serres pour prolonger la saison de culture. (Ouvrages ayant fait l'objet d'une déclaration ICPE - exclus de la présente demande).

La centrale au sol sera composée de 17 782 panneaux photovoltaïques fixés sur des structures métalliques ancrées par pieux dans le sol. Cette partie du projet occupera une surface d'environ 7 hectares en rive droite du ruisseau et dans laquelle le terrain naturel ne sera pas remodelé hormis pour la réalisation des chemins d'accès.

Le tableau ci-dessous synthétise les emprises concernées :

	COGE 1	S1 à S3	S4 à S6	S7 à S9	COGE 2 & S10 à S14	Centrale au sol	TOTAUX
<b>Plateforme (m<sup>2</sup>)</b>	2 224	18 818	22 902	23 505	30 062	0	97 511
<b>Surface imperméabilisée (serres et bâti) (m<sup>2</sup>)</b>	311	10 988	29 026	15 472	14 660	0	70 457
<b>Voirie (m<sup>2</sup>)</b>	220	600	500	500	1 000	72 000	74 820
<b>Stationnement (m<sup>2</sup>)</b>	40	236	275	366	511	234	1 622
<b>Espace non aménagé</b>	1 700	109		3 619		37 125	36 362
<b>Total (emprise cadastre) (m<sup>2</sup>)</b>	4 495	30 751	33 138	43 462	59 567	109 359	<b>280 772</b>

Le plan de l'état futur est joint.

Le tableau ci-après décrit les matériaux qui seront utilisés au niveau des différents aménagements :

Aménagements	Matériaux
Remblai	Matériaux du site + terre végétale pour les zones à végétaliser
Plateforme	Matériaux du site en remblais traités à la chaux + GNT 0/20
Voies de circulation	Matériaux du site en remblais traités à la chaux + GNT 0/20
Stationnement	Matériaux du site en remblais traités à la chaux + GNT 0/20

*Tableau 1 : Tableau de synthèse des matériaux utilisés (données source : Pétitionnaire)*

## Eaux potable et usées

Afin d'alimenter les cultures en eau, les exploitants pourront établir un accord avec l'Institution des eaux montagne noire pour mettre en place une prise d'eau.

**Le projet ne générera pas de production d'eaux usées.** Charge sera laissée aux exploitants d'effectuer les démarches nécessaires concernant les éventuels rejets d'origine agricole.

## Eaux pluviales

L'aménagement du projet aura 2 effets sur les eaux pluviales :

- l'augmentation du coefficient d'imperméabilisation,

- la concentration des écoulements.

Compte tenu de la topographie du terrain et des aménagements à réaliser, 5 dispositifs de gestion des eaux pluviales seront installés pour pallier ces effets.

Le stockage temporaire des eaux pluviales aura 2 effets :

- un effet quantitatif : il permettra de restituer à l'exutoire un débit faible, compatible avec le milieu récepteur,
- un effet qualitatif : décantation des matières en suspension, évitant le rejet d'eaux chargées en polluants vers le milieu récepteur.

Les éléments indiqués dans les paragraphes ci-dessous proviennent de l'étude d'impact hydrologique réalisée par MICA version mise à jour en 2018.

Le projet prévoit la création de 5 bassins de rétention et d'un réseau de fossés (7 fossés). Les eaux issues du projet seront dirigées vers le ruisseau de Brésil avec un débit limité via 5 exutoires.

Le dimensionnement des ouvrages de rétention a été réalisé par le bureau d'études MICA Environnement (pages 24 à 30 du dossier).

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des différents bassins.

	<b>BR n°1</b>	<b>BR n°2</b>	<b>BR n°3</b>	<b>BR n°4</b>	<b>BR n°5</b>
Surface totale (m <sup>2</sup> )	780	1 000	1 000	640	1 100
Surface de fond (m <sup>2</sup> )	560	790	860	400	760
Profondeur minimale (m)	1.30	1.15	1.50	1.35	1.75
Hauteur de revanche (m)	0.30	0.40	0.50	0.40	0.50
Taille de la buse de fuite (mm)	300	500	600	500	500
Longueur et pente de la buse de fuite (m/%)	15/1	25/1	30/1	30/0.5	30/1.5
Hauteur de charge par ajutage V10 (m)	0.65	0.55	0.70	0.45	1.15
Débit de fuite V10 (m <sup>3</sup> /s)	0.157	0.400	0.650	0.361	0.578
<b>Volume de rétention V10 (m<sup>3</sup>)</b>	<b>320</b>	<b>380</b>	<b>600</b>	<b>190</b>	<b>600</b>
Taille buse trop-plein (mm)	400	600	2 x 800	800	800
Longueur et pente buse de trop-plein (m/%)	5/1	25/1	5/2	20/0.5	12/4
Hauteur de charge de la buse de trop plein pour V100 (m)	0.45	0.85	0.90	0.90	1.28

Fonctionnement de la buse de fuite pour Q100	Noyée	Noyée	Noyée	Oui	Oui
Débit de fuite pour V100 (trop-plein) (m <sup>3</sup> /s)	0.232	0.716	2.619	1.912 (0.602 + 1.310)	2.315 (0.753+1.562)
<b>Volume de rétention V100 (m<sup>3</sup>)</b>	<b>620</b>	<b>750</b>	<b>1 260</b>	<b>490</b>	<b>1 340</b>
Largeur du déversoir (m)	10	10	15	15	15
Hauteur d'eau sur déversoir (m)	0.14	0.22	0.29	0.21	0.30
Débit de pointe évacué par le déversoir (1.8*Q100 m <sup>3</sup> /s)	1.594	3.082	7.384	4.347	7.676

La localisation des fossés est donnée sur le plan de l'avant-projet de gestion des eaux. Leurs caractéristiques sont précisées ci-après.

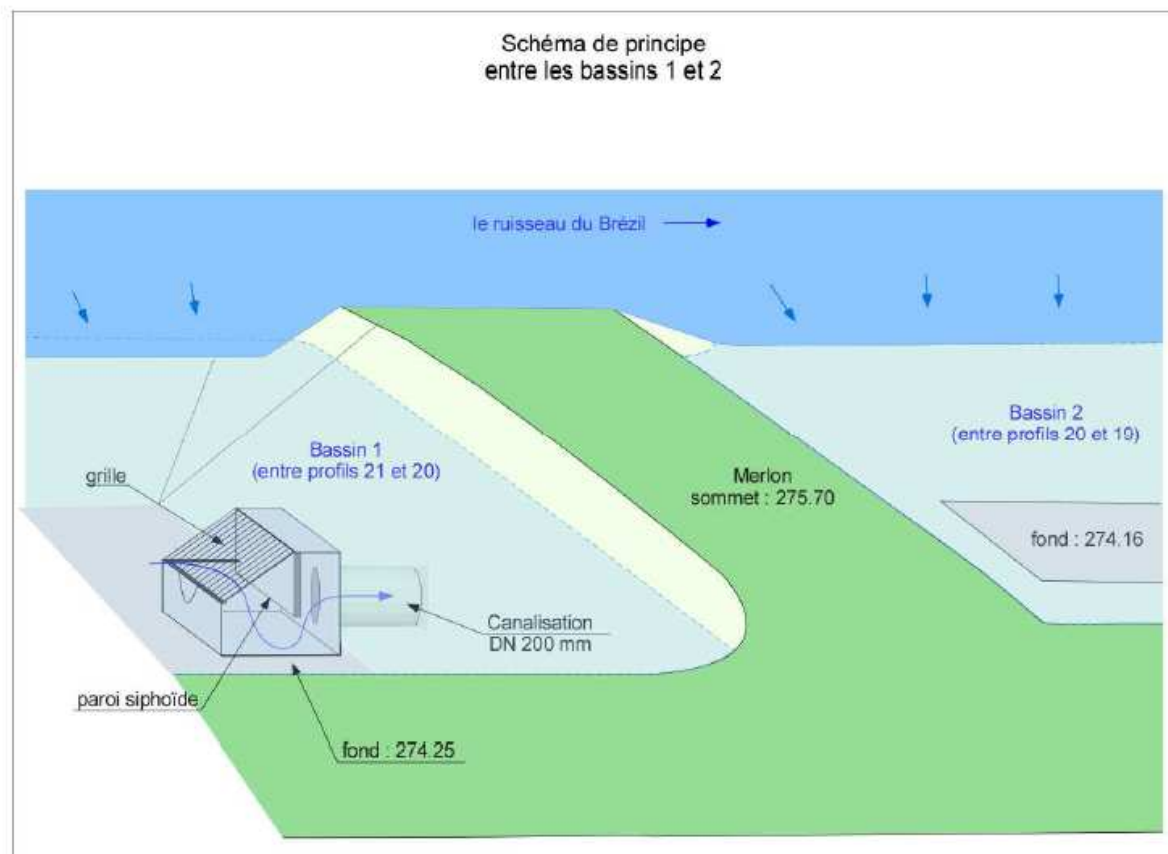
Fossés de GDE	Débit à évacuer Q100	Pente minimale	Largeur en tête (berges à 33°)	Largeur en fond	Profondeur	Débit capable
FOSSE N°1 (PTF PROJET BV N°1)	0,885 m <sup>3</sup> /s	0,5 %	3,25m	2,00m	0,40m	0,998 m <sup>3</sup> /s
FOSSE N°2 (PISTE SUD BV N°2)	0,597 m <sup>3</sup> /s	1 %	1,90m	0,50m	0,45m	0,638 m <sup>3</sup> /s
FOSSE N°3 (PTF PROJET BV N°3)	0,635 m <sup>3</sup> /s	0,5 %	2,70	1,60m	0,35m	0,646 m <sup>3</sup> /s
FOSSE N°4 (PISTE PARC SOLAIRE BV N°3)	2,382 m <sup>3</sup> /s	3 %	3,05m	1,50m	0,50m	2,874 m <sup>3</sup> /s
FOSSE N°5 (PTF PROJET BV N°4)	1,712 m <sup>3</sup> /s	0,5 %	4,05m	2,50m	0,50m	1,810 m <sup>3</sup> /s
FOSSE N°6 (PISTE SUD BV N°4)	0,200 m <sup>3</sup> /s	1 %	1,45m	0,50m	0,30m	0,276 m <sup>3</sup> /s
FOSSE N°7 (PISTE PARC SOLAIRE BV N°5)	0,667 m <sup>3</sup> /s	3 %	1,75m	0,50m	0,40m	0,862 m <sup>3</sup> /s

### Zone de compensation pour l'expansion des crues

La zone de compensation sera constituée de 5 bassins (correspondant aux profils 21 à 16), établis hors de la zone inondable initiale. Chacun des bassins présentera une largeur moyenne de

20 m, une longueur de 70 m. Le fond sera réalisé en pente douce, offrant un tirant d'eau variant de 20 cm à 1m20 (profondeur moyenne de 60 cm).

Pour éviter des sur-profondeurs, la zone de compensation est cloisonnée en 5 compartiments, vidangeables d'amont en aval. Chaque cloison (digue d'environ 1m 50 de hauteur) intégrera un système de vidange constitué d'un tuyau de diamètre 200 mm et d'un système de paroi siphonoïde équipé de grille (cf. schéma ci-dessous). Ce système sera situé au point bas de la cloison.



Le plan placé en page 9 permet de localiser les différents aménagements qui seront réalisés dans le cadre du projet.

## JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

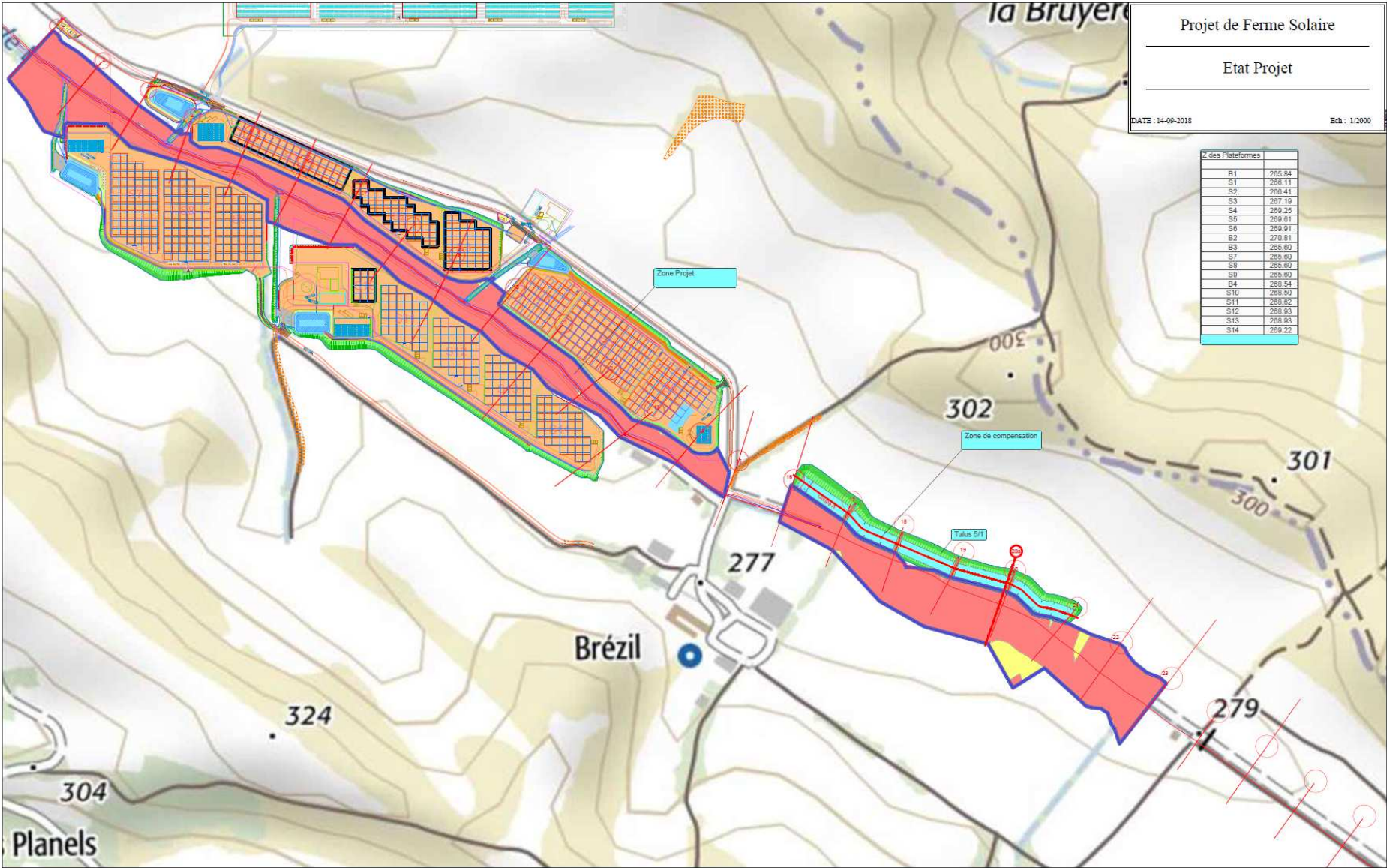
Ce paragraphe a été étudié dans l'étude d'impact réalisée par MICA Environnement Chapitre 8.3.

La prise en compte des différents enjeux et problématiques (topographiques, écologiques, environnementales et économiques) liés au projet par le maître d'ouvrage ont abouti à l'implantation présentée dans le présent document.

Le tableau ci-après synthétise les critères pris en compte dans la conception du projet et qui a abouti à l'aménagement proposé (voir plan ci-joint).

Critères	Projet de ferme Agro-solaire de PAYRA-SUR-L'HERS
<b>Environnementaux</b>	<p>Energie photovoltaïque = énergie propre</p> <p>Combinaison d'une production agricole et d'énergie renouvelable → "Vitrine verte"</p> <p>Mise en valeur du terroir</p> <p>Absence d'enjeux environnementaux majeurs</p> <p>Pas d'incidence Natura 2000</p> <p>Pas d'incidence sur des zones de captage</p> <p>Absence d'incidence sur la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Incidence paysagère limitée</p>
<b>Techniques</b>	<p>Production d'une énergie renouvelable</p> <p>Ensoleillement optimal du terrain</p> <p>Desserte routière existante</p> <p>Situation hors zones urbanisées</p>
<b>Règlementaires</b>	<p>Participe à l'atteinte des objectifs de production d'énergie d'origine photovoltaïque</p> <p>Règlement du PLU compatible avec l'implantation des serres solaires – mise à jour nécessaire pour l'implantation du parc au sol</p> <p>Absence de PPRi – Prise en compte du risque inondation dans la conception du projet (bassins de rétention, création d'une zone de compensation)</p>
<b>Socio-économiques</b>	<p>Apports financiers pour les collectivités locales (impôts et taxes)</p>





la Bruyère

Zone Projet

302

Zone de compensation

301

277

Brézil

324

300

279

304

Planels